

2017

COMPTE ADMINISTRATIF

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Présentation synthétique en application de l'article L. 2313-1 du CGCT

Éléments de contexte

Le fait marquant de cet exercice budgétaire aura été le transfert de la compétence transport à la Région qui s'est accompagné d'un transfert de ressources : 51 % de la CVAE départementale transférée à la Région.

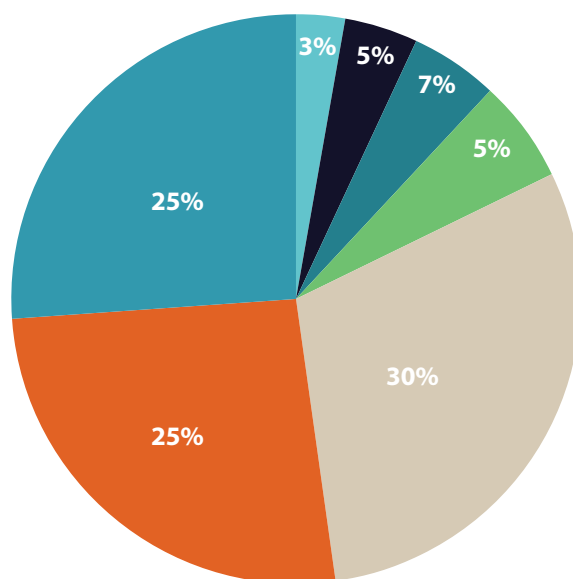
L'exécution budgétaire 2017 a vu la poursuite de la fragilisation des recettes, du fait d'une quatrième année de baisse des dotations de l'Etat.

Les investissements hors dette se sont élevés à 24,5 M€, financés par emprunt à hauteur de 17 M€.

L'excédent de clôture est stable : 10,9 M€.

D'où viennent les recettes ?

Recettes réelles 2017: 312,10 M€



● Fiscalité directe (79,95 M€)

● Dotation et compensation de l'Etat (79,98 M€)

● Fiscalité indirecte (92,54 M€)

● Emprunt (17 M€)

● Recettes sociales (21,38 M€)

● Résultat reporté (11,45 M€)

● Autres (subventions produits des services...) (9,80 M€)

Les principales recettes départementales

Les dotations de l'Etat : 25%

Dans le cadre de l'effort de réduction des déficits publics, ces dotations sont en baisse de 7%. Les départements contribuent fortement aux efforts demandés aux collectivités par l'Etat, cela représente pour le département de la Nièvre une baisse cumulée de 7 millions d'euros depuis 2014.

La fiscalité directe : 25%

La principale ressource est la part départementale de la taxe sur foncier bâti (TFPB), acquittée par les propriétaires. C'est la seule recette dont le département peut fixer librement le taux, qui est stable en 2017 à 23,90%.

Parmi les autres recettes de fiscalité directe, il existe la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est a baisse de moitié en 2017, l'autre moitié étant transférée à la région pour financer la compétence transport à compter de 2017.

La fiscalité indirecte : 30%.

Il s'agit essentiellement de la taxe supplémentaire sur les conventions d'assurance et d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques. Le département perçoit également une partie des droits de mutation à titre onéreux, à l'occasion des transactions immobilières.

Les recettes sociales : 7%

Elles sont composées entre autres de la dotation de l'Etat pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la participation des obligés alimentaires

La dette : 5%

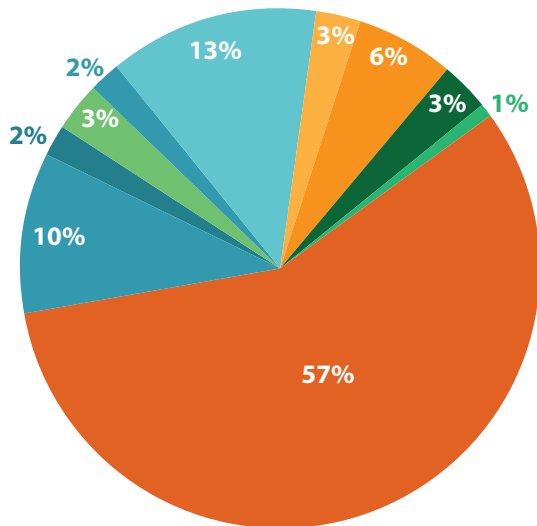
Le budget prévisionnel avait fixé le nouvel emprunt à 19,4 M€ pour le financement des investissements. Ce montant a été ajusté en fin d'année au regard des dépenses d'investissement réalisées soit 17 M€. Pour information, les collectivités territoriales ont recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, en aucun cas pour leurs dépenses de fonctionnement.

Autres : 3 %

Les autres recettes comprennent principalement les subventions d'investissement et les autres produits de gestion courante.

Où vont les dépenses 2017 ?

Dépenses réelles 2017: 299,6 M€



- Moyens généraux (13%)
- SDIS (3%)
- Enseignement (6%)
- Culture, jeunesse et sport (3%)
- Prévention médico-sociale (1%)
- Action sociale (57%)
- Voirie, ouvrage d'art, canal du Nivernais (10%)
- Aménagement du territoire, habitat, environnement (2%)
- Transports (3%)
- Economie, tourisme, agriculture (2%)

Moyens généraux	40,4 M€
SDIS	9,6 M€
Enseignement	17,4 M€
Culture, jeunesse et sport	7,8 M€
Prévention médico-sociale	3,6 M€
Action sociale	169,5 M€
Voirie, ouvrage d'art, canal du Nivernais	29,5 M€
Aménagement du territoire, habitat, environnement	6,7 M€
Transports	10,3 M€
Economie, tourisme, agriculture	4,7 M€

Pour **100€** dépensés par le département : 58€ financent les politiques de solidarité :

- envers les familles
- envers les personnes âgées
- pour la protection de l'enfance
- l'APA pour les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées)
- la PCH pour les personnes en situation de handicap
- le RSA et l'insertion

10€ ont permis d'effectuer des travaux d'entretien sur la voirie départementale ou de réaliser des opérations nouvelles (créneaux de dépassement, mise à 2x2 voies de la RN7).

3€ ont permis de faire fonctionner les transports sur le territoire.

6€ ont servi au fonctionnement et aux travaux de rénovation des collèges nivernais.

3€ ont contribué à améliorer l'environnement (préservation des espaces naturels sensibles), l'habitat (rénovation des logements) et financer des projets communaux et intercommunaux (voirie, salle des fêtes, équipements sportifs).

3€ ont été versés au service départemental d'incendie et de secours.

3€ ont financé des actions culturelles ou destinées à la jeunesse et au sport, ainsi qu'au fonctionnement des archives départementales.

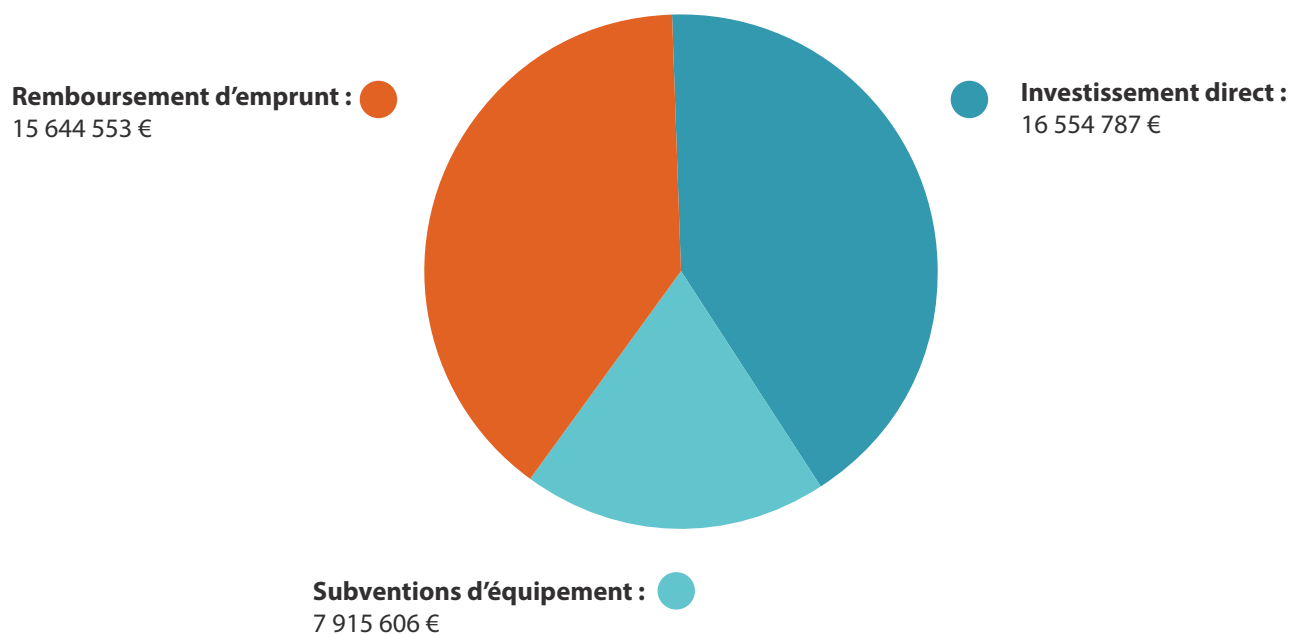
2€ ont soutenu l'activité économique des entreprises, des artisans et des agriculteurs.

6€ ont permis au Conseil départemental de fonctionner (moyens informatiques, équipement des services, personnels supports, bâtiments, maintenance...)

Enfin, **7 €** ont permis au Conseil départemental de régler les échéances de sa dette.

Le département investit pour le territoire

Répartition des dépenses d'investissement - année 2017



Les 24,5 M€ de dépenses hors dette se répartissent selon la nature des investissements en 16,5 M€ d'investissements directs et 7,9M€ de subventions d'équipements. C'est cette dernière catégorie d'investissements qui est en baisse de 25 %.

En matière d'investissement direct (16,5M€), les opérations à souligner sont :

- Les travaux de renforcement de la voirie départementale : 6,3 M€ (études, travaux, matériels) ;
- Les travaux dans les collèges : 4,5 M€ dont 2,6 M€ pour le collège de la Charité-sur-Loire ;
- Les travaux sur les ouvrages d'art : 1,08 M€ dont 431 000 € pour la réfection du pont de Fourchambault ;
- Les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux : 1,05 M€ avec 611 000€ affectés à l'aménagement des locaux du site d'action sociale de Clamecy ;
- Les travaux sur le canal, cofinancés par la région : 1,04 M€ ;
- Les travaux de signalisation et de sécurité routière : 0,6 M€ ;
- Les acquisitions de matériels et logiciels informatiques : 0,5 M€ ;
- les travaux de rénovation énergétique du bâti dans le cadre du programme TEPCV ;
- L'effort d'équipement informatique des collèges : 0,4 M€ (équipement en tablettes des collèges préfigurateurs, lancement de l'équipement en chariots des autres collèges).

En matière d'investissements indirects (subventions pour 7,9 M€), la baisse de 25 % est principalement imputable à l'application de la loi NOTRe qui a limité les secteurs d'intervention des aides départementales et a notamment exclu les aides économiques aux entreprises qui deviennent compétence exclusive des régions ;

Les aides ont porté sur les programmes suivants :

- contrat d'agglomération de Nevers : 0,96 M€
- aides aux territoires : 2,22 M€
- aide aux projets de restructuration des établissements sociaux et médico-sociaux : 0,2M€
- participation à la mise à 2x2 voies de l'ex RN7 : 1,19M€,
- SDIS : 0,1 M€
- aides aux réseaux d'eau : 0,8 M€
- aides à l'habitat (public et privé) : 1,08M€

Budget consolidé : 305,6 M€

Le budget consolidé comprend le budget principal de la collectivité assorti des budgets annexes qui lui sont rattachés.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	248,6 M €	40,2 M €
MADEF	4,5M €	0,2 M €
Nièvre Travaux Matériels	3,9 M €	0,4 M €
Laboratoire départemental	2,6M €	0,06 M €
Site de Magny-Cours	1,36 M €	3,2 M €
Nièvre Ingénierie	0,4 M €	0 M €
Gare routière	0 M €	0,04 M €
TOTAL	261,4 M €	44,2 M €

Les montants du budget principal versés aux budgets annexes sont neutralisés afin d'éviter les doubles comptes.

Quelques ratios

Indicateurs	Valeurs
Epargne Brute (permet le remboursement du capital emprunté)	16,8 M€
Epargne Nette (permet l'auto-financement des investissements)	1,2 M€
Niveau d'endettement (capital restant dû / recettes de fonctionnement)	83 %
Capacité de désendettement (durée nécessaire au remboursement des emprunts en cours en y consacrant l'épargne brute)	13,7 ans
Taux d'imposition sur le foncier Bati	23,90 %

